

Rapport annuel 2018

Développement durable



maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire) |  [Departement49](https://www.facebook.com/Departement49)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Introduction

Le Conseil départemental a fait du développement durable une ambition et une priorité pour le territoire.

Figurant au nombre des cinq engagements transversaux du projet politique « Anjou 2021 », le développement durable a été porté lors du bilan à mi-mandat au rang des trois marqueurs identitaires de la collectivité, au même titre que la citoyenneté et l'innovation territoriale.

Le nouveau projet d'administration y fait écho, le reprenant comme l'un de ses axes directeurs. A cette occasion, une large concertation des agents a mis en évidence une envie de poursuivre et d'impulser à leur échelle, des démarches, des projets, des initiatives constructives et responsables.

De manière générale, le sujet rejoint une question socialement vive, recouvrant des attentes et des comportements citoyens en pleine évolution.

Un important chantier a ainsi été lancé au mois de septembre dernier, visant à fédérer et animer les actions des services en une démarche vivante et partagée, lisible et cohérente, et à en mesurer les effets.

Il s'agit d'inscrire le développement durable dans l'ensemble de notre sphère d'influence, en le plaçant non pas en juxtaposition mais bien au cœur des politiques départementales, tout en tendant en interne à l'exemplarité de l'administration, par des engagements collectifs en matière de réduction des dépenses d'énergie, de maîtrise des déchets de l'achat jusqu'au recyclage, ou encore de déplacements doux.

La mobilisation des parties-prenantes du territoire (jeunes, habitants, partenaires...) serait poursuivie de front et formerait le troisième volet de ce programme opérationnel.

Ces travaux doivent permettre à notre collectivité d'être en capacité d'évaluer et de rendre compte de son action publique. Ils préfigurent une nouvelle charte départementale du développement durable incarnant un projet stratégique apte à dessiner une trajectoire solide et un avenir désirable.

Le présent rapport répond à une obligation réglementaire, celle de rendre compte de notre contribution, au cours de l'année écoulée, aux cinq finalités transversales du développement durable, au regard d'enjeux sociétaux, économiques et environnementaux : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, des modes de production et de consommation responsables (l'économie circulaire).

Au vu des démarches engagées telles que décrites ci-dessus, il sera bien sûr revisité en 2019. En l'état actuel, il dresse néanmoins un tableau des réalisations marquantes et des leviers que le Département est en mesure d'actionner, convergeant vers une vraie force de frappe.

Vous trouverez en préambule quelques éléments de contexte sur le territoire puis les politiques, programmes, actions de la collectivité qui ont concouru en 2018 aux cinq grandes finalités du développement durable (article L. 110-1 du Code de l'environnement (III)).

Préambule

Quelques éléments de contexte en Maine-et-Loire*

DEMOGRAPHIE

- Une hausse démographique : progression en moyenne de 0,6% par an [Moyenne Pays de la Loire : + 0,8% - Moyenne nationale : + 0,5% - Contexte mondial : 11 milliards d'habitants sur la planète d'ici 2100]

INTERMODALITE ET TRANSPORTS

- Une suprématie de la voiture : elle représente 80% des déplacements domicile-travail
- Une motorisation élevée des ménages : 86% d'entre eux disposent d'au moins une automobile et 40% de 2 voitures ou plus [Taux équivalents aux taux régionaux et supérieurs aux taux nationaux : respectivement 81% et 34%]
- 55 aires de stationnement pour le covoiturage [200 aires en Loire-Atlantique, 115 en Vendée, 33 en Mayenne]
- Une fréquentation des réseaux de transports collectifs urbains en hausse (129 voyages / habitant / an à Angers, 52 à Cholet, 24 à Saumur [soit nettement moins qu'à Nantes (213) et qu'au Mans (144)])
- De fréquents franchissements de la Loire pour se rendre au travail chaque jour : 12% des actifs en emploi la traversent quotidiennement (soit 39 500 personnes). Dans une dizaine de communes situées au sud d'Angers, plus de 60% des habitants travaillent au nord de la Loire.

HABITAT

- 380 500 logements en Maine-et-Loire dont 70% de maisons
- 90% de résidences principales [83% en région et en France]
- Place du logement locatif social particulièrement importante : 17% [12% à l'échelle régionale et 15% en France]
- La vulnérabilité énergétique résidentielle ⁽¹⁾ concerne 14,3% des ménages (46 360) [Taux plus élevé que celui observé à l'échelle régionale (13,2%) mais comparable au taux national (14,6%)]

(1) Part des ménages dont le coût du chauffage représente plus d'un mois de revenu annuel

MAITRISE ET VALORISATION DE L'ENERGIE

- La consommation annuelle d'énergie représente 20% de la consommation régionale, à l'image du poids du département dans la région (22% des habitants et 21% de l'emploi).
- Les déplacements routiers motorisés réalisés par les ménages et les professionnels représentent le tiers de cette consommation, le parc résidentiel un peu plus du quart.

Le Maine-et-Loire, c'est également :

- 14% de la puissance régionale d'électricité d'origine éolienne (10 parc éoliens raccordés au réseau HTA - Haute Tension A)
- 16 installations en activité de production de biogaz
- 22% de la puissance régionale en termes de panneaux solaires photovoltaïques raccordés au réseau électrique public

- 9% de la consommation d'énergie du département est couverte par la production d'énergies renouvelables (source : SIEMML)

LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, POLLUTION DE L'AIR

- Emissions de gaz à effet de serre en 2014 : 6,2 mégatonnes équivalent CO2 [7,75 teqCO2 par habitant contre 8,96 en Pays de la Loire]
- En 2015, un indice de qualité de l'air jugé « bon » 3 jours sur 4 (stations de Cholet et d'Angers)

AGRICULTURE - GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

- 82% de territoires agricoles [83% en Pays de la Loire et 60% en France]
- 6,5% de surface agricole utile destinée à l'agriculture biologique [5,99% en région]
- Un rythme d'artificialisation des terres supérieur à la moyenne nationale : 6% de territoires artificialisés. Une progression de la surface de près de 5% entre 2006 et 2012 [+4% en Pays de la Loire, +3% en France]
- Une densité moyenne des nouvelles constructions (2009-2013) de 16 logements par hectare (région : 14 logements)
- Le Maine-et-Loire est particulièrement exposé aux inondations par débordement de cours d'eau : 11% du territoire et 10% de la population sont potentiellement concernés

PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE

- Le territoire abrite : le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (l'un des quatre PNR des Pays de la Loire), le Val de Loire, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les basses vallées angevines, qui constituent l'un des 5 sites régionaux reconnus zones humides d'intérêt international
- 5,7% du territoire est classé Natura 2000 [8,3% en Pays de la Loire et 12,9% en France métropolitaine (hors zones maritimes)]
- Le département dans sa totalité est classé en zone vulnérable aux nitrates, comme l'ensemble du territoire régional

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS ()**

- Des ménages sensibilisés au tri et à la valorisation des déchets : 210 000 tonnes d'ordures collectées en déchetterie, soit 259 kg/habitant/an selon l'ADEME [279 kg en Pays de la Loire et 198 kg en France], traduisant un bon comportement des usagers pour le tri et l'apport volontaire des déchets vers des filières de valorisation
- Totalité des déchets ménagers et assimilés (collectes, recyclage, déchetteries) : 539kg/habitant/an en 2015 (+ 7,3% par rapport à 2010)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques : 8 982 tonnes en 2015 (+38% par rapport à 2010)
- Des pertes alimentaires, de la production à la consommation : sur une production totale de pommes de table estimée à 154 000 tonnes en 2016 en Maine-et-Loire, 15 400 tonnes détruites (contraintes d'aspect et de taille)

(*) Source : Observatoire régional économique et social (ORES) des Pays de la Loire (mise à jour juin 2017)

(**) Source : ADEME

Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique

I - Gestion du patrimoine départemental limitant l'empreinte carbone

◇ Un plan de maîtrise des énergies et des fluides pour réduire les consommations sur le bâti existant : suivi dynamique des consommations, audits thermiques et énergétiques, outil de gestion à distance des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation sur 28 sites en 2018, avec pour certains un dispositif de télérelève

◇ Un plan pluriannuel d'investissement pour les travaux de construction et de rénovation énergétique, basé sur les audits énergétiques des 50 collèges publics et des principaux sites départementaux. En 2018, le collège Jean Lurçat a bénéficié d'une reprise complète des menuiseries du bâtiment enseignement par du double vitrage

◇ Contrats de fourniture en énergie promouvant les énergies renouvelables : 100% électricité verte pour les sites départementaux (hors collèges) sur la période 2016-2019 et un minimum de 5% de gaz vert issu de la méthanisation sur la période 2019-2022

◇ Démarche Haute Qualité Environnementale intégrée à tous les projets de construction et de restructuration des collèges

◇ Déploiement d'éclairage LED dans les sites départementaux et les collèges (travaux en régie)

◇ Attention accrue portée à la préservation de la biodiversité et des milieux dans les espaces verts des collèges : éco-pâturage (collèges Saint Exupéry, Anjou Bretagne, Calypso, Jean Zay, Georges Gironde, Val d'Oudon, Honoré de Balzac, Félix Landreau, la Venaiserie), ruches (collèges Debussy, Val d'Oudon, Félix Landreau, la Venaiserie, Vallée du Lys, Molière, Clémenceau), mares pédagogiques (dans de nombreux établissements), pratique du fauchage tardif (collège Jean Mermoz), renouvellement des haies avec un choix de végétaux adaptés (réduisant au maximum les tailles et les déchets verts générés, tout en apportant une diversité d'essences), tontes en « mulching » pour éviter l'évacuation des déchets de tonte, mise en place de zones de compostage pour les feuilles et autres déchets verts, suppression totale des intrants chimiques.

Focus 2018

Le Département lauréat du trophée de la construction durable

Le Département a obtenu un trophée en mai 2018, lors de la seconde Université d'été de la construction durable en Pays de la Loire. Cette distinction a récompensé la démarche de certification engagée sur le projet d'extension du collège Camille-Claudel au Louroux-Béconnais, sur la base du nouveau référentiel Haute qualité environnementale « bâtiments durables » qui a accru les exigences en la matière

2018, année des réseaux de chaleur

2018 a vu le raccordement de 3 sites importants. En février dernier, le collège François Rabelais à Angers, chauffé au gaz, a été raccordé au réseau chaleur du quartier Belle-Beille, alimenté par une chaufferie bois-énergie. Au mois de septembre, l'ancien couvent de la Visitation a été raccordé au réseau chaleur de la Roseraie. Début octobre, le collège de la Vallée du Lys à Lys Haut Layon (chauffage au fioul jusqu'alors) a été raccordé au réseau de chaleur local alimenté par une unité de méthanisation agricole

Les trois opérations de raccordement aux réseaux de chaleur vont permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de près de 120 Teq.CO₂ par an

II - Amélioration énergétique des logements et lutte contre la précarité énergétique

◇ Une poursuite du soutien à l'amélioration thermique des logements privés : déploiement d'une offre d'accompagnement gratuite pour le montage du projet de travaux et d'aide financière (près de 2 200 logements rénovés entre 2014 et 2017)

◇ Une démarche de prévention pour les publics fragiles :

○ Forums de sensibilisation des ménages aux éco-gestes animés par l'association Alisée (14 forums organisés et près de 180 personnes sensibilisées)

○ Visites à domicile de l'ambassadeur de l'efficacité énergétique auprès des locataires ayant des difficultés pour payer leurs dépenses d'énergie, pour une analyse des consommations

◇ Un soutien à des actions au plus près des ménages en précarité énergétique pour les inciter à réaliser des travaux : signature d'une charte avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - CAPEB : fédération d'artisans locaux en capacité de repérer des situations de précarité énergétique et de relayer auprès de leurs clients les aides mobilisables pour financer des travaux.

Focus 2018

Le Département lauréat d'un appel à candidature national

Le Département a été retenu parmi les territoires pilotes dans le cadre de l'appel à candidature lancé par l'association des collectivités territoriales et des professionnels « AMORCE » (transition énergétique / déchets / cycle de l'eau) afin d'expérimenter une stratégie de résorption de la précarité énergétique. Cette stratégie comprendrait un repérage à grande échelle des ménages concernés, la systématisation des diagnostics à domicile et la construction d'offres standardisées pour baisser le coût des travaux

III - Développement des énergies renouvelables

◇ Une valorisation du bois issu de l'entretien du domaine public fluvial, des routes et des propriétés départementales par une vente à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Maine-et-Loire Bois Energie (de l'ordre de 770 m³ en 2018)

◇ Une charte de coopération pour le développement de la méthanisation en cours de finalisation entre le Département, la Région, l'ADEME, la Chambre d'agriculture, le SIEMML, GRDF, GRT Gaz et l'association inter-régionale AILE chargée du plan Biogaz Bretagne - Pays de la Loire.

Focus 2018

Une montée en puissance de la SEM Alter Energies

Une entrée au capital de la SEM Alter Energies été proposée aux neuf EPCI (projet en cours à la date de rédaction du présent rapport) afin d'accélérer le développement de la filière des EnR sur le territoire, avec une hausse concomitante de la participation financière du SIEMML

A ce jour, 9% de la consommation d'énergie du département est couverte par la production d'EnR

IV - Promotion des circuits courts

◇ Un engagement du Département, depuis 2009, à développer l'achat de proximité et de qualité avec un objectif de 50% de produits locaux (dont des produits bio) en 2020, dans les cantines des collèges publics. Le taux de 45% devrait être atteint voire dépassé, en 2018. Une dizaine d'établissements rencontrant des difficultés dans la démarche ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

◇ Ces actions sont conduites dans le cadre du Réseau Local Anjou, fondé par le Département, la Chambre d'agriculture et l'Association des Maires de Maine-et-Loire, rejoints en 2016 par la Région des Pays de la Loire. Une « Charte en faveur de l'approvisionnement de proximité et de qualité dans la restauration collective de Maine-et-Loire » est en projet afin d'inciter l'ensemble des acteurs locaux à une démarche de responsabilité sociétale.

V - Melbornes, un plan de déplacement pour les agents du Département

◇ Les objectifs du Plan de Déplacement d'Entreprises (PDE) :

- Inciter au changement du mode de transport, en facilitant et en valorisant l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle

- Anticiper les contraintes à venir sur le volume de places de stationnement disponibles et garantir une équité dans leur attribution

- Renforcer l'animation de la démarche

◇ Des actions concrètes en 2018 :

- Reconduction de l'enquête annuelle auprès des agents pour l'établissement d'un état des lieux de la mobilité domicile-travail permettant de recenser les demandes de stationnement et de mieux cerner les leviers potentiels pour une évolution des pratiques vers des modes de transports durables

- Attribution d'une indemnité kilométrique vélo (54 bénéficiaires), prise en compte à hauteur de 50% du coût des abonnements aux transports en commun ou de location d'un vélo, poursuite et intensification des formations à l'éco-conduite de publics-cibles identifiés
- Mise à l'étude d'une adhésion à un nouveau site de co-voiturage pour le Grand Ouest
- Participation à l'élaboration du Plan de déplacement inter-administration (PDI) de la cité administrative, piloté par la Préfecture de Maine-et-Loire afin de rechercher des synergies sur des projets d'intérêt partagé, dont l'organisation d'un forum d'information sur les mobilités douces, en avril 2019
- Acquisition de véhicules électriques : 9 voitures en 2018 et 16 vélos sur 2017/2018

VI - Les déplacements des élèves en situation de handicap et des enfants placés

◇ Dans le cadre du transport scolaire des élèves handicapés, la loi fait obligation au Département de prendre en charge les frais de transports des élèves qui, du fait de leur handicap, ne peuvent pas utiliser les transports en commun. Une application stricte de ce principe conduirait le Département à rembourser le déplacement individuel de 571 élèves soit autant de véhicules.

La politique du Département est d'offrir pour ces élèves un véritable service public de transport adapté, en organisant des circuits de transports collectifs (véhicules de moins de 9 places).

Ainsi, grâce à l'optimisation des services mis en place, c'est une moyenne de 3,9 élèves qui sont transportés par véhicule, soit l'utilisation d'une flotte de 144 taxis ou véhicules apparentés au lieu de 571

◇ Le déploiement de la nouvelle offre d'accueil a permis de rapprocher de l'autorité parentale les enfants placés, pour réduire les déplacements et par conséquent la facture carbone.

De la même façon, il est attendu des établissements, et inscrit dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), des actions en faveur du développement durable, dont l'organisation des transports en responsabilisant les parents et en adaptant le rythme des enfants.

VII - Des itinérances pour les loisirs nature

◇ L'Anjou, destination de loisirs nature :

- Un réseau cyclable vélo loisirs de plus de 700 km (dont l'aménagement, en 2018, de nouvelles sections du chemin de halage de la Mayenne, permettant désormais d'atteindre uniquement en voie verte le domaine de l'Isle Briand depuis Angers)

- Plus de 4 000 km d'itinéraires de randonnées pédestre, équestre ou VTT, inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Le Département a soutenu financièrement en 2018 l'entretien et le balisage de près de 1 200 km de chemins, correspondant à un volume de subvention d'environ 32 000 €. A noter par ailleurs que, pour bénéficier du soutien financier du Département, les travaux d'entretien et de balisage doivent être réalisés par des services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) ou des établissements de service et d'aide par le travail (ESAT). Le Département a également réalisé l'audit de plus de 50 circuits

VTT et de 20 boucles équestres (16 retenues dans un premier temps) proposées aux territoires de Loire Layon Aubance, de l'agglomération du Choletais et de Saumur Val de Loire

○ Dans le cadre du développement du nautisme et du tourisme fluvial, le Département a entrepris la réalisation de « fiches rivières » sur la partie Loire aval entre les Ponts-de-Cé et la Varenne, qui viendront compléter celles déjà existantes entre Montsoreau et les Ponts-de-Cé. Ces outils faciliteront et orienteront la pratique nautique légère (canoë, kayak, paddle) sur des parcours identifiés et respectueux du caractère exceptionnel de la Loire.

Focus 2018

Un site internet

Dédié aux sentiers de découverte de la nature s'inscrivant au sein d'un Espace naturel sensible (sentiers.maine-et-loire.fr)

Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

I - Gestion des espaces naturels sensibles

◇ La mise en œuvre du nouveau plan départemental des espaces naturels sensibles (PDENS) 2017-2021, avec notamment en 2018, parmi les 89 sites identifiés comme à enjeux ENS par le Département :

○ Le lancement de nouveaux plans de gestion sur les ENS de la « Vallée de la Romme » et du « Bois du Fouilloux »

○ La finalisation des plans de gestion des ENS de « l'étang Saint Nicolas », de Blaison - Saint Sulpice (ENS « Vallée de la Loire ») et « des Garennes »

○ Le lancement ou la poursuite d'actions de gestion sur les ENS de la « Vallée du Couasnon », du « Pont Barré » ou encore des « étangs et forêts de Chanveaux »

○ L'approbation de périmètres de préemption au titre des ENS sur une surface de près de 3 500 hectares (dont plus de 700 hectares en 2018)

○ La mise en œuvre de l'appel à projet ENS « Animation », avec 56 dates inscrites au sein des « RDV nature en Anjou » pour la saison 2018, très largement plébiscitée par le public.

Finalisation des travaux de renaturation du ruisseau du Plessis-Macé

Au terme de 5 mois de travaux, le réaménagement du ruisseau du Plessis-Macé a fait l'objet d'une inauguration en avril 2018 et de plusieurs interventions, à la demande de publics divers (étudiants en BTS, en école d'ingénieurs, techniciens de collectivités, agents de l'Etat...) afin de mettre en avant l'exemplarité de cette action, également valorisée par une vidéo réalisée par drone

Inscription d'un nouveau site ENS

Le site de « la Morosière et ses abords », situé dans la commune de Chemillé en Anjou, est venu rejoindre en 2018 la liste des ENS du département, eu égard à ses enjeux de biodiversité, de fonctionnalité et d'ouverture au public

Renouvellement de l'appel à projet ENS « Animation » pour la saison 2019

A la suite du succès de la première édition, cet appel à projet a de nouveau donné lieu à une forte mobilisation des acteurs du territoire, qui permettra d'assurer **plus de 140 dates** pour la future saison des « RDV nature en Anjou »

II - Amélioration de la gestion de l'eau

◇ Des schémas départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement : depuis 2011, 59 M€ de travaux d'assainissement engagés et subventionnés à hauteur de 12 M€ (0,8 M€ de subventions en 2018)

◇ Un réseau de suivi quantitatif des ressources en eau souterraine permettant la diffusion, auprès des collectivités compétentes, de l'agence régionale de la santé (ARS) et des services de l'État, du bulletin mensuel de la situation départementale. Un volume de données recueillies et traitées croissant, qui continue d'évoluer au fur et à mesure de l'acquisition des équipements. Sur les 83 ouvrages de prélèvement existants, répartis sur 33 sites, 73 sont désormais pris en compte

◇ Un réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles, avec un bilan annuel de la situation des rivières du département, comportant 81 points d'observation

◇ Une assistance et des conseils auprès des collectivités pour le fonctionnement et le contrôle des équipements d'assainissement, pour l'ensemble des collectivités concernées : 350 dispositifs d'assainissement suivis en 2018, 16 missions d'accompagnement réalisées pour la mise en œuvre de nouveaux projets d'assainissement

◇ 2 missions d'accompagnement pour la mise en œuvre de nouveaux projets d'eau potable

◇ Une animation et des conseils en matière d'eau potable et de protection de la ressource eau

◇ Un « Observatoire départemental de l'eau » : mise à disposition du grand public et des décideurs locaux d'un grand nombre de données et d'informations sur 15 thématiques, allant de la qualité des rivières à l'organisation de la distribution d'eau potable. Plus de 1 800 utilisateurs par mois en 2018, plus de 360 000 pages visualisées depuis sa mise en ligne en 2012.

III - Amélioration du fonctionnement des cours d'eau

◇ La gestion d'un domaine public fluvial formé de 250 km de cours d'eau, propriété du Département

◇ Des programmes d'action destinés à :

○ Améliorer le fonctionnement des cours d'eau : contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) des basses vallées angevines pour une plus grande qualité des eaux et un meilleur fonctionnement biologique des milieux

○ Valoriser le bois issu de l'entretien du domaine public fluvial en filière bois énergie

○ Lutter contre les espèces invasives pour la préservation des milieux, avec l'intervention d'associations d'insertion

○ Restaurer la continuité écologique : scénarios validés en 2018 pour les ouvrages du bassin de la Maine (les premiers chantiers seront réalisés en 2019)

○ Soutenir techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage et les structures compétentes (syndicats de rivières, commissions locales de l'eau, EPCI ...) pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau.

IV - Encouragement aux pratiques exemplaires dans la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris », label de qualité de vie

◇ Identification par le Département, à travers une phase préparatoire au label, des communes susceptibles d'être proposées à la Région pour une labellisation « première fleur ». Les critères d'attribution du label portent sur 5 axes principaux parmi lesquels figurent la gestion environnementale et la qualité de l'espace public (choix d'espèces économes en eau, recours aux essences locales...), de même que la sensibilisation et la participation active des habitants à la gestion durable des espaces.

L'Anjou comprend à ce jour 88 communes (ou communes déléguées) labellisées ; 3 nouvelles communes ont reçu leur « 1ère fleur » en 2018.

V - Pratiques métier respectueuses de l'environnement

◇ Entretien du réseau routier départemental : poursuite du fauchage raisonné des bords de route (avec concertation des riverains producteurs de semences et information des usagers), entretien durable des dépendances et des ouvrages d'art, campagne annuelle de ramassage des déchets (près de 11 tonnes en moyenne)

◇ Entretien des sites éclusiers : formation en 2018 des personnels techniques et éclusiers à la gestion des espaces verts « zéro déchet - zéro phyto »

◇ Entretien des collèges : groupe de travail des agents d'entretien polyvalents animé par le Département avec une réflexion sur la réduction des produits d'entretien (moins de quantité, de dangerosité et de toxicité) :

- Mise place de prêt de matériels (auto laveuses, nettoyeurs vapeur, balais ergonomiques avec méthode de pré-imprégnation) favorisant la réduction voire la suppression des produits d'entretien (28 collèges travaillent désormais avec le nettoyeur vapeur en restauration)
- Acquisition d'équipements en faveur des personnels techniques des collèges (notamment des centrales de dilution pour 7 collèges : équipements permettant d'utiliser moins de produit grâce à un dosage intégré)
- Test de nouveaux matériels et de produits d'entretien atoxiques, à base de bactéries, afin de préserver la santé des agents et de réduire l'impact sur l'environnement (pratiqués dans 11 établissements en 2018)
- Partage des bonnes pratiques inter-établissements et immersions.

Finalité 3 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

I - Accompagnement à l'accès à l'emploi

◇ Un renforcement du partenariat entre les collectivités et les associations pour l'inclusion sociale :

○ Démarche de fond visant à développer l'utilisation de la clause de promotion de l'emploi comme un levier supplémentaire pour l'insertion du public en fragilité, notamment dans la commande publique du Département et dans les marchés qu'il subventionne

○ Valorisation de l'achat responsable afin que les maîtres d'ouvrage (acheteurs publics) puissent activer des solutions d'insertion professionnelle pour le public éligible, assurer un soutien et créer une dynamique d'innovation en direction des structures d'insertion par l'activité économique du territoire

○ Entreprises en recherche de main d'œuvre sur les territoires : mise en relation avec des bénéficiaires d'insertion dûment mobilisés et compétents, sur des secteurs d'activité en tension (mécanique, métallurgie, propreté, hôtellerie restauration...), via notamment des ateliers, des visites sur site ou dans des salons professionnels

○ Entreprises inscrites dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) afin de favoriser l'accès à l'emploi de publics accompagnés

◇ Perspective 2019 : une mobilisation des publics dématérialisée. Le projet est de développer les SMS groupés et le « Push mail » en lien avec la Direction de la logistique et des systèmes d'information (DLSI) afin d'informer et de mobiliser ces publics sur les actions menées par le Département

Focus 2018

Insertion et déploiement de la fibre en Maine-et-Loire

Dans le cadre du suivi de la clause sociale et en lien avec le Syndicat Mixte Ouvert « Anjou Fibre » qui a délégué à l'opérateur TDF le déploiement de la fibre en Maine-et-Loire, le Service « développement insertion et emploi » contribue au rassemblement partenarial et au suivi de l'éligibilité des candidats. A ce titre, 2 500 heures d'insertion et 2 000 heures de formation ont été programmées en 2018 auprès de publics sensibles rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, répondant aux critères d'éligibilité, dont les bénéficiaires du RSA. Cette démarche a permis d'inscrire ce public dans des formations et durablement dans l'emploi.

Chiffres prévisionnels 2019 : 17 500 heures d'insertion et 8 000 heures de formation

II - Action sociale en territoire prioritaire

◇ Dans le cadre de l'exercice de ses compétences propres (action sociale, jeunesse), le Département dont certains services (MDS) et établissements (collèges) sont implantés dans les quartiers prioritaires, travaille à des actions au plus près des habitants.

En 2018, plusieurs accompagnements collectifs des publics en situation d'isolement et/ou connaissant des problèmes de santé ont été poursuivis afin de renforcer le lien social par des actions conviviales ou des sorties, de travailler sur la confiance et l'estime de soi, sur la valorisation des savoirs et des compétences. On citera les opérations « « Billetterie à 1€ » (Cholet), « Heureuses et libres » pour les femmes en situation précaire (Angers sud), « Plaisir et alimentation » (Angers est), « Échappées solidaires » (Couronne nord), « Détente et convivialité » (Couronne sud), « Randonnée solidaire » (Segré), « Petites escapades » (Angers centre), « Rand'action » (Baugé).

Par ailleurs, une nouvelle action événementielle a été organisée à Mûrs-Erigné : « La lutte contre l'isolement : un enjeu d'égalité sociale », co-animée par la MDS, la MSA, le CCAS, le Secours catholique et Famille rurale.

◇ Une nouvelle consultation a été lancée pour l'accompagnement des gens du voyage (accès aux droits, aide à la gestion du budget, insertion sociale et professionnelle, prévention et protection de l'enfance, lutte contre l'illettrisme...), avec un organisme spécialisé intervenant en proximité de leurs lieux de vie.

III - L'accompagnement dans la perte d'autonomie

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pilotée par le Département, a souhaité porter une attention particulière aux publics âgés. A la faveur de l'appel à initiatives lancé en 2018, près de 200 actions collectives ont ainsi été soutenues.

Plus largement, ce plan de prévention a permis de :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Renforcer la longévité en bonne santé (ateliers bien-être, nutrition, sport adapté...)
- Favoriser la cohésion sociale en prenant en compte ces citoyens dans leur capacité à être acteurs et force de proposition pour la mise en oeuvre d'actions
- Soutenir la solidarité entre les générations en promouvant particulièrement celles qui développent une approche intergénérationnelle
- Lutter contre la fracture numérique qui touche particulièrement ce public dans l'accès aux droits

Il a été veillé à ce que cette offre se développe sur chaque territoire, avec une attention particulière portée aux zones rurales et aux quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville.

Focus 2018

Installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie en Maine-et-Loire

Cette instance a engagé ses travaux en 2018 : avis sur le projet régional de santé, présentation du rapport d'activité de la conférence des financeurs, présentation du schéma départemental de l'autonomie. Composée de 76 membres, elle a pour ambition d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

IV - Aides favorisant l'accès et le maintien dans un logement décent pour les personnes défavorisées

◇ Une contribution à l'analyse territorialisée des besoins en logement notamment des personnes défavorisées (en lien avec l'observatoire de l'habitat porté par l'agence départementale pour l'information sur le logement - ADIL) et un soutien aux communes et aux EPCI lors de l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme, des plans locaux de l'habitat et de la définition de leur politique de peuplement des logements sociaux

◇ Un financement pour la construction de logements sociaux accessibles aux plus défavorisés

◇ L'organisation d'une intervention sociale spécifique allant au-devant des locataires menacés d'expulsion locative (accompagnement budgétaire, soutien pour faire valoir des droits, pour rechercher un logement plus adapté à leur situation financière...), intervention coordonnée avec celles de la CAF et des CCAS d'Angers et de Cholet

◇ Au titre d'un Fonds de Solidarité Logement - FSL : accompagnement social renforcé des ménages en difficulté de logement (aides à la définition d'un projet logement adapté, à la réalisation des démarches administratives liées, accompagnement budgétaire et information sur le respect des droits et obligations d'un locataire...) (près de 1 300 ménages accompagnés) et aides financières pour régler tout ou partie des dépenses liées à l'accès au logement ou pour l'acquiescement de dépenses d'énergie, d'eau, de loyer (près de 2 000 ménages bénéficiaires)

◇ Pour les jeunes : soutien au déploiement d'une offre de logement en résidence habitat jeunes dans les territoires ruraux (aide à la construction et soutien financier pour leur action socio-éducative), avec une attention particulière portée à la garantie d'une mixité sociale. En 2018, une nouvelle résidence a ouvert ses portes à Baugé en Anjou

◇ Pour les personnes âgées : aides financières pour des travaux d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie, en vue d'un maintien à domicile

◇ Pour les gens du voyage : adoption d'un schéma départemental pluriannuel visant à leur assurer une qualité d'accueil, à créer des habitats adaptés à leur projet de s'ancrer sur une commune, à favoriser leur insertion

V - Ingénierie au service des territoires

◇ 323 missions d'accompagnement en cours ou achevées en 2018 (intégrant l'eau, l'assainissement et les ENS)

◇ Le Département a soutenu les démarches innovantes de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) et de la commune nouvelle de Baugé en Anjou pour la construction de projets de territoire fondés sur une démarche de « responsabilité sociétale des organisations publiques » - RSOP, sur la base d'un nouveau guide adapté aux collectivités.

◇ Le travail engagé pour la mise en œuvre de nouvelles formes de coopération infra-départementales sera intensifié en 2019. Il sera poursuivi dans la voie des axes de réflexion ouverts lors de la conférence départementale des territoires de juillet 2017 (eau et assainissement, offre sociale, restauration scolaire, culture (arts vivants, archives) et de tout autre sujet de collaboration potentielle. L'optimisation de l'action départementale dans ses déclinaisons sur les territoires sera également mise en perspective.

Finalité 4 - L'épanouissement de tous les êtres humains

Programmes d'action pour favoriser la citoyenneté et l'accès de tous à la culture et aux sports

◇ Plus de 4 000 collégiens (161 classes) concernés en 2018-2019 par vingt-cinq itinéraires éducatifs (20 l'an passé), mis en place par le Département sur la justice, l'histoire, le patrimoine, le cinéma, l'égalité femmes-hommes, l'éducation aux media, les arts numériques, l'opéra...

◇ Dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2018 pour accompagner des initiatives éducatives portées par les associations du territoire, le Département a accordé un financement à plusieurs projets d'éducation à l'environnement (Réseau « Graine » pour « l'éco-parlement des jeunes », association « Alisée » pour un « Défi'class énergie », centre social « L'atelier » pour « Projet : en transition ! », association « Les petits débrouillards » pour « Les experts de la biodiversité au service de la réussite scolaire dans les zones rurales »).

◇ Par ailleurs, lors d'un appel à candidature auprès des associations sportives fin 2017, quatre types de projets avaient été proposés :

- sports de nature (visant la découverte par les pratiquants des espaces naturels de l'Anjou),
- sport santé (permettant de faire pratiquer une activité physique à des personnes souffrant de pathologies handicapantes, ou en perte d'autonomie),
- sport citoyen (communiquant les valeurs du sport aux pratiquants, encourageant l'engagement associatif des jeunes),
- sport performance (visant l'accès des sportifs aux meilleurs niveaux)

55 opérations ont ainsi été réalisées en 2018, dont certaines plus particulièrement tournées vers la cohésion sociale et la sensibilisation à l'environnement :

- Fédération sportive et culturelle de France en Maine-et-Loire : « *Initiation multisports délocalisée* » (espace loisirs itinérant pour les communes n'ayant pas d'offre sportive pendant les vacances scolaires)
- Team Dom Saumur : « Découverte de la boxe et de ses valeurs pour des jeunes en décrochage scolaire »
- Comité départemental de Rugby : « *Rugby quartier / rugby pour tous* » (apprentissage des valeurs citoyennes du rugby en quartiers prioritaires)
- SCO escrime Angers : « pratique du handi-escrime et interventions régulières en EHPAD »
- ESSHA Rugby Segré : « Initiation au rugby en milieu carcéral » :
- Union nationale des sports scolaires : « Développement des sports de pleine nature dans les espaces naturels sensibles et sensibilisation »
- Union nationale des sports scolaires : « Vers une activité régulière pour les jeunes en situation d'handicap et d'isolement ».

Un nouveau parcours Développement durable

Pour l'année scolaire 2018/2019, ce parcours a été scindé en deux itinéraires distincts :

- « A la découverte des Espaces Naturels Sensibles » (10 classes concernées) : s'appuyant sur la politique ENS du Département, il permet la découverte d'une riche biodiversité à proximité du collège et l'apprentissage de sa sauvegarde (via des interventions d'associations tel CPIE ou LPO)
- « Challenge Développement durable » (6 classes concernées) : il invite les collégiens à porter dans leurs établissements des projets en faveur de la réduction des déchets et de la protection de l'environnement

Au total, ces deux dispositifs toucheront environ 400 collégiens, sur tout le territoire.

Finalité 5 - La transition vers une économie circulaire

I - Campagnes de communication auprès des habitants

◇ Depuis 2012, le Département conduit chaque année, en collaboration avec les territoires, une campagne de sensibilisation à des modes de production et de consommation responsables. En 2018, cette démarche s'est ouverte sur un partenariat régional.

Focus 2018

Le Département co-pilote d'une action du plan régional sur l'économie circulaire

La Région a confié au Département et à la Chambre d'agriculture le pilotage de l'action 17 : « Limiter le gaspillage alimentaire de la production à la consommation »

Du 5 novembre au 15 décembre 2018, une vingtaine de manifestations ont ainsi été organisées sur le thème : « Objectif : le Gaspi, c'est fini ! » par le réseau des animateurs locaux de prévention des déchets, à Angers, Saumur, Cholet ainsi que dans les communes de Segré, Thouarcé, Chemillé, Saint-Georges-sur-Loire, Beaufort-en-Vallée et Beaupréau

Les collectivités et les acteurs locaux (CCAS, associations...) ont proposé des animations pour les jeunes telles « J'économise, des bons plans pour les 15 à 30 ans ! » ou pour tous publics (« Disco'Soupes », « Comprendre pour moins gaspiller »)

Les Chambres consulaires se sont également associées à la campagne : concours de talents dans des établissements de restauration collective (chambre d'agriculture), opérations « Mon resto engagé » (chambre de commerce et d'industrie), soirées « Eco-défis des commerçants-artisans » et « Saveurs locales » (chambre des métiers et de l'artisanat)

Le Département a assuré la promotion des événements via une campagne d'affichage, des insertions presse et une page « Agenda » dédiée sur son site internet

II - Sensibilisation des collégiens au respect de la nourriture

◇ Des campagnes de sensibilisation et des bonnes pratiques adoptées par les professionnels, qui ont permis de ramener de 110 g en 2014 à 73 g en 2016 et 54 g en 2018 (collèges ayant répondu à l'enquête conduite sur 5 semaines), le volume de bio-déchets par plateau

Ces résultats sont le fruit d'une pluralité d'actions : quantité de nourriture servie à la demande ou en self-service et adaptée à la faim des convives ; recherche permanente d'amélioration par les chefs de cuisine dans les préparations, les cuissons, le goût, le choix des produits ; retour progressif du « fait maison » et baisse significative des produits alimentaires industriels ; tri sélectif des déchets avec supports de communication...

III - Prise en compte de l'économie circulaire dans l'entretien et la construction des routes

◇ Sur 132 302 tonnes d'enrobés appliqués en 2018, 27 228 tonnes provenaient d'agrégats d'enrobés recyclés, soit un taux de recyclage de 20,58%.

D'autre part, en terrassement de plateforme, 28 500 m³ de matériaux d'apport de carrière ont pu être épargnés par le recours aux techniques de traitement de matériaux en place.

Au-delà de l'économie de la ressource naturelle de roche de carrière, ces pratiques ont permis une économie de transport équivalent à environ 75 000 km parcourus par un semi-remorque de 38 tonnes.

IV - Achats durables

Au mois d'octobre 2018, le bilan des commandes papier faisait apparaître un taux de 13% de papier recyclé (contre 5,5% en 2017).

A noter également l'ajout d'une clause de jugement des offres pour la fourniture de matériel informatique portant sur leur consommation énergétique.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9